

Modèle de certificat sanitaire pour l'importation de rongeurs, lapins, poissons tropicaux d'ornement, reptiles, amphibiens et invertébrés (sauf abeilles et crustacés) de compagnie (annexe 27 de l'arrêté du 19 juillet 2002.)

Document d'accompagnement pour l'importation et le transit des animaux de compagnie de l'ordre des Rongeurs, des Lagomorphes et des Insectivores (Solénodontidés, Soricidés, Nesophontidés, Tenrecidés, Chrysochloridés), des Dermoptères, des Poissons, des Reptiles et des Amphibiens, en provenance des pays tiers, faisant l'objet d'un mouvement dépourvu de tout caractère commercial

Numéro de permis CITES export (si nécessaire) :

1. Identification des animaux

NOM scientifique	NOM commun	PAYS d'origine	PAYS de provenance

2. Origine et destination

Les animaux visés ci-dessus sont expédiés de (établissement d'origine, adresse) :
 par le moyen de transport suivant (nature, numéro d'immatriculation, numéro du vol ou le nom, selon le cas) :
 Nom et adresse de l'exportateur :
 Nom et adresse de l'importateur :
 Nom et adresse des locaux de première destination :

3. Attestation sanitaire

Je soussigné, vétérinaire praticien, certifie que :

- a) Les animaux décrits ci-dessus ont été examinés et ne présentent aucun signe clinique de maladie ou de suspicion de maladie infectieuse ou contagieuse à l'homme ou à l'animal et ont été jugés aptes au transport ;
- b) Les mammifères décrits ci-dessus ont été soumis à au moins un traitement contre les parasites internes et externes le
 au cours des 40 jours précédant l'exportation avec le(s) produit(s) suivant(s) :
 Préciser les molécules actives et les doses de produits utilisées :

b bis) Les poissons tropicaux et les mollusques aquatiques d'ornement décrits ci-dessus :

(i) Sont placés dans des conteneurs de transport propres, et qui ont été désinfectés ou qui étaient inutilisés préalablement ;
 et,

(ii) sont placés dans un conteneur identifié par une étiquette lisible placée sur sa face extérieure, portant les renseignements utiles visés au chapitre 2 "Origine et destination" du présent document d'accompagnement, ainsi que la mention suivante : "Animaux aquatiques d'ornement destinés à des installations fermées non commerciales".

c) Que j'ai reçu du propriétaire ou de son représentant une déclaration attestant que, jusqu'à leur expédition sur le territoire français, les animaux décrits dans le présent certificat ne seront pas en contact avec des animaux ne présentant pas un statut sanitaire équivalent.

Ce certificat est valable 10 jours à compter de sa date de signature.

Fait à, le

*Cachet et signature
 du vétérinaire praticien*

(La signature et le cachet doivent être d'une couleur différente de celle du texte imprimé.)

Nom en lettres capitales, titre et qualification du vétérinaire :